

Conseil Communal
Séance du 14 novembre 2012

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises de Sibret, Hompré et Morhet – Exercice 2013.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
HOMPRES	12.571,09 €	0 €
SIBRET	8.662,78 €	Plan Triennal quote-part Adm.Comm. 63.550,00 €
MORHET	12.031,97 €	0 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ces budgets.

2. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise d'Hompré – Exercice 2011.

Paroisse	Recettes	Dépenses	Boni	Intervention communale à l'ordinaire
HOMPRES	22.181,84 €	11.687,96 €	10.493,88 €	11.730,15 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce compte.

3. Modifications budgétaires ordinaire n° 2 et extraordinaire n° 2 de 2012 du CPAS : approbation.

Le Conseil communal approuve les modifications budgétaires ordinaire n° 2 et extraordinaire n° 2 du CPAS présentée par la Présidente, Malika Sonnet.

La modification budgétaire ordinaire se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	724.709,09	724.709,09	
Augmentation	11.865,98	22.215,78	-10.349,80
Diminution	11.676,72	22.026,52	10.349,80
Résultat	724.898,35	724.898,35	

La modification budgétaire extraordinaire se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	44.704,40	44.704,40	
Augmentation	5.000,00	5.000,00	
Diminution	0,00	0,00	
Résultat	49.704,40	49.704,40	

4. Bail emphytéotique en faveur du CPAS relatif au logement de Lescheret : approbation.

Vu le projet du CPAS quant à des travaux subsidiés à réaliser dans le logement de Lescheret et qu'une des conditions est que le CPAS soit propriétaire ou dispose d'une emphytéose de longue durée, le Conseil communal conclut avec le CPAS un bail emphytéotique de 15 ans concernant ce logement déjà géré par le CPAS.

5. Modification budgétaire ordinaire n° 3 – Exercice 2012 : approbation.

La modification budgétaire ordinaire n° 3 présente les résultats suivants :

Recettes : 9.179.409,07 €

Dépenses : 7.745.010,58 €

Excédent : 1.434.398,49 €

Boni exercice propre : 13.715,80 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 3.

6. Modification budgétaire extraordinaire n° 3 – Exercice 2012 : approbation.

La modification budgétaire extraordinaire n° 3 présente les résultats suivants :

Recettes : 8.372.994,49 €

Dépenses : 8.327.347,74 €

Excédent : 45.646,75 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 3.

7. Travaux d'égouttage de l'école de Rosières : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Vu la construction de la nouvelle école de Rosières et l'arrivée de sources dans le vide ventilé, il est nécessaire de procéder à des travaux d'égouttage et de pose de tuyaux sur 80 mètres en trottoir ou voirie et en partie sur propriété privée.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 17.644,22 € TVAC.

8. Acquisition d'une saleuse d'occasion pour le service d'hiver de la Commune : prise d'acte de la dépense.

Vu l'urgence, le Collège communal a procédé, suite à une procédure négociée sans publicité, à l'acquisition d'une saleuse d'occasion en remplacement d'une épandeuse dont le coût de réparation était trop excessif. Achat chez Latour pour 13.310 € TVAC.

Le Conseil communal prend acte de cette décision du Collège communal du 29/10/2012.

9. Approbation du devis SWDE pour le raccordement au réseau de la distribution d'eau de l'école de Rosières.

Le Conseil communal approuve le raccordement au montant de 1.409,80 € TVAC.

10. Marchés publics : fixation des conditions du marché – Dépenses extraordinaires inférieures à 5.500,00 euros HTVA : ajout de l'article 835/724-56.

L'ajout de cet article est nécessaire pour l'engagement de divers petits travaux d'équipement à la crèche communale à savoir la mise en place d'une cloison pour séparer les WC des autres locaux.

11. Approbation du décompte final pour l'acquisition d'une cuisine équipée pour les cantines scolaires.

Vu que le montant du décompte final dépasse de 16% le montant d'attribution du marché, le Conseil communal approuve le décompte final pour la cuisine équipée pour les cantines scolaires à 111.413,58 €. Pour rappel : attribution à Moka d'Or pour 95.691,04 € TVAC.

Raisons : une seconde marmite électrique, une seconde table armoire chauffante, ...

12. Non-valeur de subside Programme Prioritaire des Travaux – Implantation scolaire de Nives.

Etant donné que, suite au décompte final, la Commune a perçu 334.419,57 € de subside pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école de Nives mais qu'un droit de 359.001,35 € a été constaté, le Conseil communal approuve la mise en non-valeur de 24.581,78 €.

13. Non-valeur d'emprunt Programme Prioritaire des Travaux – Implantation scolaire de Nives.

Il y a eu un emprunt trop élevé pour le Programme Prioritaire des Travaux de l'école de Nives. Dès lors, il est proposé la mise en non-valeur de 3.352,07 €.

14. Octroi des subsides annuels : adaptation de la décision.

En raison d'une erreur matérielle, le numéro d'article repris dans la délibération d'octroi des subsides pour le GIG, est erroné, il est donc nécessaire d'adapter cette délibération avec le bon article budgétaire.

15. Subsides pour la Saint-Nicolas des écoles : approbation.

Le Conseil communal approuve, comme les années précédentes, l'octroi d'un subside d'un montant de 54,54 € par demi-classe en maternel, de 52 € par classe en primaire et de 218,16 € pour l'Ecole de la Communauté Française de Sibret.

16. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofilux du lundi 19 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX du lundi 19 novembre 2012 à Libramont.

17. Convocation à l'Assemblée Générale Statutaire d'Interlux du lundi 19 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire d'INTERLUX du lundi 19 novembre 2012 à Libramont.

18. Convocation à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier du 19 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale PARC NATUREL HAUTE-SURE FORET D'ANLIER du lundi 19 novembre 2012 à Martelange.

19. Convocation à l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale Idélux Projets publics du 30 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS du vendredi 30 novembre 2012 à Libramont.

20. Convocation à l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale AIVE du 30 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale AIVE du vendredi 30 novembre 2012 à Libramont.

21. Convocation à l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale Idélux Finances du 30 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale IDELUX FINANCES du vendredi 30 novembre 2012 à Libramont.

22. Convocation à l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale Idélux du 30 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique de l'Intercommunale IDELUX du vendredi 30 novembre 2012 à Libramont.

23. Convocation aux Assemblées Générales de Vivalia du 27 novembre 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal vote contre les différents points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées Générales de VIVALIA du mardi 27 novembre 2012 à Bertrix.

Raisons : manque de vision à court et moyen termes du site de Bastogne et s'il doit y avoir une restructuration, elle ne doit pas être faite au détriment des habitants et du personnel de l'arrondissement de Bastogne. Il est donc proposé de voter NON à l'approbation de l'ordre du jour.

24. Convocation aux Assemblées Générales IMIO du 21 novembre 2012 et du 28 novembre 2012 : approbation des ordres du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées Générales IMIO des mercredis 21 et 28 novembre 2012 à Mons (c'est-à-dire Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle).

25. Donation par la Fabrique d'Eglise de la Paroisse Saint-Martin de Nives à la Commune de Vaux-sur-Sûre : approbation du projet d'acte.

Etant donné que la chapelle de Morhet-Station tombe en ruines et qu'il est nécessaire de procéder à sa sécurisation, le Conseil communal décide donc d'acquérir cette chapelle gratuitement par donation de la Fabrique d'Eglise de Nives (chapelle désacralisée et à l'abandon) et approuve le projet d'acte du notaire.

26. Vente de l'ancienne chapelle de Morhet-Gare par la Commune à Monsieur Hubert MOUTON : approbation du projet d'acte.

Vu la nécessité de rendre le site plus sécurisé et plus propre et vu la demande de Monsieur Hubert MOUTON de faire l'acquisition du site pour la somme de 9.000 €, le Conseil communal approuve cette vente et le projet d'acte.

27. Demande de permis d'urbanisme : Réalisation de 2 alimentations électriques principales souterraines de 2x110 kv et de 2 alimentations électriques de secours - Communes de Bastogne et Vaux-sur-Sûre – Elia Asset SA.

En vue d'alimenter les deux futurs datacenters de BNP BARIBAS, le Conseil communal marque son accord sur les travaux à réaliser par ELIA sur le domaine public.

28. Approbation du règlement Redevance Ramassage extraordinaire de déchets pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve le règlement Redevance Ramassage extraordinaire des déchets (dépôts sauvages) pour toute la législature. Le montant de la redevance est fixé de manière à couvrir l'intégralité des dépenses réellement engagées.

Vu la stabilité de l'ensemble des taxes et redevances, il est proposé de voter celles-ci sur toute la législature.

29. Approbation du règlement Taxe Immondices pour l'exercice 2013.

Le Conseil communal approuve le règlement taxe immondices pour 2013. Les montants restent inchangés par rapport à 2011 et 2012, à savoir :

	2012	Nombre de vidanges gratuites
Ménage composé d'une seule personne	140,00 €	32 vidanges
Ménage composé de 2 ou 3 personnes	233,00 €	36 vidanges
Ménage composé de 4 personnes et plus	276,00 €	40 vidanges
Ménage avec chambres d'hôtes	276,00 €	40 vidanges
Gardiennes d'enfants ONE et indépendantes	276,00 €	52 vidanges

Une modification a été apportée afin de clarifier principalement la situation des commerces. La taxe est calculée en fonction du ou des bacs dont ils disposent.

	2013		Nombre de vidanges gratuites
	Duo-bac 180L Duo-bac 260L Mono-bac 240L Mono-bac 360L	Mono-bac 770L	
Economie et commerce	276,00 €	600,00 €	52 vidanges
Gîtes	276,00 €	600,00 €	52 vidanges
Campings	276,00 €	600,00 €	52 vidanges
Maisons de repos	276,00 €	600,00 €	52 vidanges

Vidange supplémentaire : 2,74 € (inchangé).

Le Conseil communal approuve le règlement redevance sur la délivrance des sacs payants (exercices 2013-2018) : le sac de 20 litres (pour le biodégradable) sera vendu par rouleau de 20 sacs pour 5€.

30. Approbation de la prime d'encouragement à l'utilisation du parc à conteneurs pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve, comme c'est le cas depuis 2007, l'octroi d'une prime d'encouragement de 13 euros (montant inchangé) pour l'utilisation du parc à conteneurs (au moins 10 fois par an) pour toute la législature.

31. Approbation du règlement Taxe Pylônes GSM pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve le règlement taxe pylônes GSM pour toute la législature.
Montant par pylône: 2.500 € (inchangé).

32. Approbation du règlement Taxe Secondes Résidences pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve le règlement taxe sur les secondes résidences pour toute la législature.
Montant: 320 € (inchangé).

33. Approbation du règlement Taxe Dépliants Publicitaires pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve la taxe sur les dépliants publicitaires pour toute la législature.
Les taux restent inchangés par rapport au règlement précédent.

34. Approbation du taux des Additionnels à l'I.P.P. pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 7,00 % (taux inchangé) pour toute la législature.

35. Approbation du taux des Additionnels au Précompte Immobilier pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve les centimes additionnels au Précompte Immobilier à 3.000 centimes (taux inchangé) pour toute la législature.

36. Approbation du règlement Taxe sur la délivrance des documents administratifs pour les exercices 2013 à 2018.

Le Conseil communal approuve le règlement Taxe sur la délivrance des documents administratifs pour toute la législature.

- Renseignements urbanistiques : 38 € par tranche de 1 à 5 parcelles précisées dans la demande.
- Délivrance de documents administratifs (passeports, permis de conduire, cartes d'identité).

Montants inchangés et dès que le Système MERCURIVE sera en place pour les permis de conduire, passage de 3,75 € à 5 €.

37. Approbation du règlement Garderies – Repas scolaires – Plaines de vacances pour les exercices 2013 – 2018.

Le Conseil communal approuve le règlement Garderies-Repas scolaires-Plaines de vacances pour toute la législature.

Montants inchangés par rapport à ce qui était d'application précédemment.

HUIS CLOS

La séance est levée.